

**Le sénateur Molgat:** Vous avez également promis de fournir les résultats des sondages qui étaient déjà du domaine public. Je ne les ai pas.

**Le sénateur Murray:** Alors, je le ferai.

[Français]

## LE SÉNAT

### NOMINATION DE SÉNATEURS INDÉPENDANTS

**L'honorable L. Norbert Thériault:** Honorables sénateurs, si le leader du gouvernement au Sénat peut revenir à sa bonne humeur d'avant la période des questions, j'aurais une question à lui poser!

**L'honorable Philippe Gigantès:** Dès qu'il va revenir à sa bonne humeur, on va le remettre de mauvaise humeur, n'oubliez pas cela.

**Le sénateur Thériault:** Honorables sénateurs, ce n'est pas si sérieux que cela mais c'est une chose qui m'intrigue.

Je lis dans *La Presse* de Montréal de ce matin ainsi que dans le *Globe and Mail* que l'ancienne étoile hockeyiste, Jean Béliveau, s'est vu offrir un poste au Sénat à deux différentes reprises par le premier ministre. Tant mieux!

Ce qui m'intrigue, c'est d'y lire que M. Béliveau s'est vu offrir le choix, s'il voulait venir au Sénat, d'y siéger à titre de sénateur indépendant. Ma question est la suivante: Est-ce que le leader du gouvernement au Sénat est au courant si la même offre a été faite à d'autres Québécois qui siègent ici et qui auparavant appartenaient à un autre parti politique?

**L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement):** Honorables sénateurs, je ne suis en mesure ni de confirmer le rapport auquel l'honorable sénateur fait allusion, ni de répondre à l'autre partie de la question.

**Le sénateur Thériault:** Alors, vos conseils ne sont pas recherchés par le premier ministre!

oeuvre de certaines dispositions fiscales du budget déposé au Parlement le 25 février 1992.

Et sur la motion en amendement de l'honorable sénateur Perrault, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Robichaud, C.P., que le projet de loi soit modifié en supprimant les articles 2 et 3 aux pages 1 et 2, les articles 4, 5, 6, et 7 aux pages 2 et 3, l'article 8 aux pages 4, 5, 6, et 7, et les articles 9 et 10 aux pages 7 et 8.

**L'honorable M. Lorne Bonnell:** Honorables sénateurs, je crains que les conséquences de l'adoption du projet de loi C-76 ne soient graves et je demande donc à tous les sénateurs de se prononcer contre cette mesure. Je vais m'en tenir aux répercussions de ce projet de loi sur le Programme canadien de prêts aux étudiants.

Le gouvernement continue de sabrer dans l'aide fédérale apportée à l'enseignement postsecondaire. Selon moi, ces compressions et l'incapacité du gouvernement de jouer le rôle de chef de file nécessaire dans le domaine du perfectionnement des ressources humaines entraînent un aggravement de la crise dans le système d'éducation et dans l'économie dans son ensemble au Canada.

On apporte une aide financière aux étudiants par l'intermédiaire de prêts fédéraux, de prêts, de subventions et de bourses d'entretien offerts par les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que de bourses d'études. Ces prêts, subventions et bourses ne sont offerts qu'aux étudiants dans le besoin et tous les prêts doivent être remboursés avec intérêt dans une période de neuf ans et demi. Les bourses d'études ne sont octroyées qu'aux étudiants les plus méritants. Cette décentralisation fait qu'il existe 12 différents programmes d'aide aux étudiants, ce qui crée des inégalités d'une région à une autre.

J'attire votre attention sur le rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales intitulé *La politique fédérale en matière d'enseignement postsecondaire* publié en mars 1987. Voici ce qu'on y dit au sujet de l'aide apportée aux étudiants, aux pages 83 et 84:

## ORDRE DU JOUR

[Traduction]

### PROJET DE LOI BUDGÉTAIRE DE 1992 (MESURES FISCALES)

#### TROISIÈME LECTURE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, appuyée par l'honorable sénateur Bolduc, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-76, Loi modifiant d'autres lois en vue de la mise en

D'après les témoignages entendus, un seul aspect semble rallier les intervenants: toute modification des frais de scolarité aurait une incidence sur les besoins d'aide financière des étudiants. Cette question doit être étudiée en profondeur. Les étudiants qui reçoivent l'aide fédérale aussi bien que provinciale ne sont pas tous traités sur un pied d'égalité; dans certaines provinces, la portion subvention est beaucoup plus généreuse que dans d'autres. Cela influe sur leur mobilité. Le Comité croit que, compte tenu de l'ampleur de la contribution fédérale au Programme canadien de prêts aux étudiants, le Parlement devrait de toute urgence commander une étude sur l'aide canadienne aux étudiants dans le cadre de laquelle les rôles respectifs des deux ordres de gouvernement seraient réévalués.